$Hypersensibilit\tilde{A}@~aux~ondes~\tilde{A}@lectromagn\tilde{A}@tiques~(EHS)\hat{A}:entre~sympt\tilde{A}'mes\hat{A}~et~hypoth\tilde{A}"ses$ 

## **Description**

Lâ $\in$ <sup>TM</sup>Agence nationale de la sÃ $\odot$ curitÃ $\odot$  sanitaire de lâ $\in$ <sup>TM</sup>alimentation, de lâ $\in$ <sup>TM</sup>environnement et du travail (Anses) admet pour vraies les douleurs exprimÃ $\odot$ es par les personnes victimes dâ $\in$ <sup>TM</sup>hypersensibilitÃ $\odot$  aux ondes Ã $\odot$ lectromagnÃ $\odot$ tiques (EHS). Câ $\in$ <sup>TM</sup>est une petite avancÃ $\odot$ e pour les personnes concernÃ $\odot$ es mais il reste beaucoup à faire.

Troubles du sommeil et des rythmes circadiens, fatigue, maux de  $t\tilde{A}^a$ te, troubles de  $l\hat{a} \in TM$  attention et de la m $\tilde{A}$ ©moire, stigmates cutan $\tilde{A}$ ©s, ultra-sensibilit $\tilde{A}$ © $\hat{A}$ : autant de sympt $\tilde{A}$ 'mes biologiques ou physiologiques pour lesquels les scientifiques ne sont pas encore parvenus  $\tilde{A}$  d $\tilde{A}$ ©montrer le lien irr $\tilde{A}$ ©futable avec les champs magn $\tilde{A}$ ©tiques. $\hat{A}$  Ce lien reste donc impossible $\hat{A}$   $\hat{A}$ '«  $\tilde{A}$  exclure avec certitude  $\hat{A}$ », d $\tilde{A}$ ©clare l'Anses dans un avis rendu le 27 mars 2018.

En France, 3 millions de personnes souffriraient dâ $\in$ TM affections dues  $\tilde{A}$  une exposition aux ondes  $\tilde{A}$ ©lectromagn $\tilde{A}$ ©tiques $\hat{A}$   $\tilde{A}$ ©mises par les t $\tilde{A}$ ©l $\tilde{A}$ 0phones portables, box internet, antennes-relais, appareils  $\tilde{A}$ 0lectrom $\tilde{A}$ 0nagers ou installations  $\tilde{A}$ 0lectriques (voir $\hat{A}$  La rem $\hat{A}$  n $\hat{A}$ °36, p.17). En lâ $\in$ TM absence de crit $\tilde{A}$ "res scientifiques valid $\tilde{A}$ 0s pour  $\tilde{A}$ 0tablir un diagnostic de lâ $\in$ TM EHS, lâ $\in$ TM Agence de s $\tilde{A}$ 0curit $\tilde{A}$ 0 sanitaire souligne que la seule expertise possible sâ $\in$ TM appuie sur la d $\tilde{A}$ 0claration des personnes concern $\tilde{A}$ 0es et reconna $\tilde{A}$ 0t que les troubles et les souffrances exprim $\tilde{A}$ 0es $\hat{A}$ 4 correspondent  $\tilde{A}$ 4 une r $\tilde{A}$ 0alit $\tilde{A}$ 0 v $\tilde{A}$ 0cue  $\hat{A}$ 8 les conduisant $\hat{A}$ 4 adapter leur quotidien pour y faire face  $\hat{A}$ 8.

AprÃ's divers rapports et avis publiés depuis 2003 sur cette question dont l'Agence met en évidence Â« la grande complexité », l'expertise rendue publique en mars 2018 s'appuie à la fois sur l'analyse de travaux scientifiques et sur une vaste campagne d'auditions de médecins, de chercheurs, d'associations et de personnes déclarant souffrir d'EHS, mais également sur une consultation publique, ouverte entre juillet et octobre 2016, ayant permis de recueillir plus de 500 commentaires basés sur un pré-rapport. La conclusion reste inchangée : Â« En l'état actuel des connaissances », selon l'Agence,« l'absence de preuve expérimentale solide »Â ne permet pas Â« d'établir un lien de causalité entre l'exposition aux champs électromagnétiques et les symptà mes décrits par les personnes se déclarant EHS ».

Admettant  $n\tilde{A}$ ©anmoins que $\hat{A}$   $\hat{A}$ « les radiofr $\tilde{A}$ ©quences constituent un objet de pr $\tilde{A}$ ©occupations sanitaires, environnementales $\hat{A}$  et soci $\tilde{A}$ ©tales importantes depuis plusieurs $\hat{A}$  ann $\tilde{A}$ ©es, en France comme  $\tilde{A}$   $l\hat{a}$  $\in$ TM $\tilde{A}$ ©tranger  $\hat{A}$ » $\hat{A}$  et que $\hat{A}$   $\hat{A}$ « les sympt $\tilde{A}$  mes $\hat{A}$  peuvent avoir un retentissement important sur la qualit $\tilde{A}$ © de vie des personnes  $\hat{A}$ », $\hat{A}$  l $\hat{a}$  $\in$ TMAnses recommande la mise en place de conditions  $\tilde{A}$ ©cessaires

 $\tilde{A}$   $\hat{A}$   $\hat{A}$   $\hat{A}$  une prise en charge adapt $\tilde{A}$   $\otimes$  par les acteurs des domaines sanitaires et sociaux  $\hat{A}$ , sugg $\tilde{A}$   $\otimes$  rant notamment lâ  $\in$  TM intervention de la Haute Autorit $\tilde{A}$   $\otimes$  de sant $\tilde{A}$   $\otimes$  pour sensibiliser les professionnels sur cette question.

Afin de favoriser une prise en charge coordonnée des besoins exprimés par les personnes électrohypersensibles, l'Anses préconise de développer la formation des professionnels de santé, comme celle des acteurs sociaux, Â« à l'accueil et à l'écoute », afin de répondre à leurs difficultés conduisant parfois à un Â« isolement psychosocial ». Enfin, outre la poursuite des travaux de recherche, l'Anses recommande le renforcement de la collaboration entre les scientifiques et les associations de personnes se déclarant EHS, ainsi que la mise en place d'infrastructures de recherche qui permettent de réaliser un suivi à la fois sur le long terme et dans un cadre expérimental tenant compte des conditions de vie des personnes concernées. L'Anses insiste sur la nécessaire pérennité des crédits de recherche sur la question des effets sanitaires des radiofréquences.

Certaines mesures de précaution sont inscrites dans la loi, comme lâ $\in$ <sup>TM</sup>interdiction votée en février 2015, dâ $\in$ <sup>TM</sup>installer des bornes Wi-Fi dans les crÃ"ches ou le décret dâ $\in$ <sup>TM</sup>août 2016, pris en application dâ $\in$ <sup>TM</sup>une directive européenne, qui oblige les employeurs, depuis le f<sup>e</sup>r janvier 2017, à protéger leurs salariés contre les ondes électromagnétiques émises par les appareils électroniques au sein de leur entreprise. Si les femmes enceintes et les jeunes de moins de 18 ans doivent bénéficier dâ $\in$ <sup>TM</sup>une attention particuliÃ"re, le décret dispose que les taux peuvent Ãatre  $\in$  \*\*temporairement »Â dépassés lorsquâ $\in$ <sup>TM</sup>en dépend lâ $\in$ <sup>TM</sup>exécution du travail.

Un marché des équipements protecteurs des ondes électromagnétiques est né. Des boîtiers pour téléphone mobile ou un coffret pour enfermer la box internet permettent de canaliser les ondes électromagnétiques et d'en réduire le rayonnement. L'Agence nationale des fréquences (ANFR), dans le même temps, continue de rappeler à l'ordre les fabricants de téléphones portables. Quatre d'entre eux, TCL, Modelabs Mobiles, Huawei et TP-Link, ont encore été signalés, en mai 2018, pour dépassement de la valeur limite autorisée de l'indice DAS (débit d'absorption spécifique ou niveau de radiation, soit 2 W/kg (voir *La rem* n°42-43, p.29). Une mise à jour a été effectuée à distance par les trois premiers cités, afin d'effectuer la mise en conformité de leurs modÃ"les respectifs, Alcatel Pixi 4-6'', Echo Star Plus et Huawei Honor 8. Quant au quatriÃ"me, le fabricant chinois TP-Link, il a été contraint, pour des raisons techniques, de retirer de la vente son téléphone Neffos X1 TP902 et de rappeler les appareils déjà vendus.

## SourcesÂ:

- « DÃ"s 2017, les employeurs devront protéger leurs salariés contre les ondes électromagnétiques », Xavier Berne, Nextinpact.com, 8 août 2016.
- « Des boîtiers pour lutter contre les ondes en liberté », Didier Sanz, *Le Figaro*, 24 avril 2017.

## La revue européenne des médias et du numérique

- Avis de l'Anses relatif à l'expertise sur « l'hypersensibilité électromagnétique (EHS) ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques (IEI-CEM) » du 13 mars 2018, Anses.fr, 27 mars 2018.
- « Dépassement du DAS troncÂ: mise à jour de trois téléphones », Actualité, Anfr.fr, 29 mai 2018.
- Neffos X1 TP902Â: retrait de commercialisation du téléphone », Actualité, Anfr.fr, 29 mai 2018

## Categorie

1. Techniques

date créée 5 septembre 2018 Auteur françoise